

Quelques années sereines s'écoulèrent, puis un nuage apparut au ciel du catholicisme prussien : deux circulaires ministérielles du 22 mai et du 16 juillet 1852, édictèrent une double prohibition : défense aux curés des paroisses catholiques dans les provinces protestantes d'organiser chez eux des missions extraordinaires prêchées par des prêtres étrangers ; défense aux clercs du royaume de Prusse d'aller étudier au Collège germanique de Rome, ou dans un séminaire tenu par les Jésuites, sans l'autorisation de l'Etat. Ces velléités d'oppression accompagnées de quelque agitation dans les milieux protestants excitèrent beaucoup d'émoi parmi le peuple et le clergé, et décidèrent soixante-dix députés catholiques élus cette année-là à la Chambre prussienne, à constituer un groupe qui s'intitula sans ambages *fraction catholique* et s'engagea à lutter sans faiblesse pour la liberté religieuse ; dès que cette liberté ne serait pas en cause, chaque partisan pourrait disposer à son gré de son vote.

La fraction catholique devint tout de suite une puissance, et des deux côtés de la Chambre on rechercha son concours. Plusieurs causes expliquent cette influence : l'esprit de discipline des membres ; la valeur et la situation des chefs, Mallinckrodt, Auguste et Pierre Reichensperger, tous trois fonctionnaires des mieux notés ; la tactique du parti, obstiné à s'en tenir aux termes de la Constitution et prompt à réclamer la liberté pour ses adversaires comme pour ses amis. Sa première campagne fut pour obtenir le retrait des fâcheuses circulaires ; la majorité le refusa, mais des explications furent données qui atténuaient considérablement la portée des ordonnances ministérielles. De nouveaux débats éclatèrent où la cohésion et l'activité du groupe catholique s'affirmèrent davantage ; ce fut à l'occasion du vote des crédits affectés aux cultes ; Mallinckrodt et ses amis demandaient pour les catholiques le versement intégral des indemnités promi-